

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018**

Date de convocation : 23 janvier 2018

Date d'affichage : 1er février 2018

Nombre de conseillers

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

L'an deux mil dix huit, le trente janvier à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Gérard ORY, Maire,

Présents : M. ORY Gérard, Maire, M. MAILLARD Michel premier adjoint, Mme MALAVAL Sophie deuxième adjointe, M. BLOT Daniel, M. BRETEAU Alain, M. COLLIN Jean-Yves, M. BENTZ Jean-Marc, M. GUY Fabrice, Mme COURTIGNÉ Isabelle, Mme COLLAS Céline (arrivée à vingt heures et dix minutes), conseillers municipaux.

Absents excusés : M. POULAIN Stéphane, conseiller municipal

Absents : M. ABAFOUR Julien, conseiller municipal

Pouvoirs : M. POULAIN Stéphane a donné pouvoir à Mme COLLAS Céline

Secrétaire : Mme COURTIGNE Isabelle

DELIBERATION N° 2018 - 001 : VOIRIE - CONTRAT D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le premier adjoint annonce qu'il est important pour la commune d'envisager des travaux d'aménagement de rues afin de garantir une meilleure sécurité des usagers au sein de notre commune.

Afin d'envisager pour les années à venir des travaux de voirie, un contrat d'objectifs global doit être réalisé.

Ce contrat d'objectifs aura pour but de formuler des propositions techniques et chiffrées afin de permettre aux élus de déterminer le futur aménagement des différentes rues qui mènent au centre bourg.

Monsieur le premier adjoint ajoute que ce contrat d'objectifs se déroulera sur environ 9 mois et sera réalisé par un bureau d'études.

L'étude se déroulera sur trois phases avec dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic puis dans un second temps la proposition de scénarii et enfin l'élaboration d'un programme d'actions.

Pour la réalisation de ce contrat d'objectifs nous serons accompagnés de Mme RENARD chargée de mission Développement Local de l'agence Départementale de Fougères.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'élaborer un contrat d'objectifs global

DELIBERATION N° 2018 - 002 : RESSOURCES HUMAINES - BILAN DE COMPETENCES

Monsieur le Maire annonce qu'un agent a besoin d'accompagnement pour une réorientation professionnelle suite à une inaptitude physique, celui-ci est contraint d'entamer des recherches de reclassement.

Monsieur le Maire ajoute que le Centre de Gestion 35 est venu en mairie pour présenter les différents parcours professionnels proposés à l'agent, il s'avère qu'en fonction des échanges, l'accompagnement le plus adapté est le bilan de compétences.

Le bilan de compétences permet à l'agent "d'effectuer le point sur son expérience, ses compétences, ses motivations afin de définir un projet professionnel ou personnel et, le cas échéant, un projet de formation." (Article L613-10 du code du travail).

Le bilan dure 24 heures maximum sur une période de 4 à 6 mois. L'accompagnement bilan de compétences a un coût pour la collectivité de 1512 € qui est ensuite remboursé dans sa totalité par le FIPHFP (le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

L'agent réalisera ce bilan avec une conseillère en mobilité du CDG 35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'agent à faire un bilan de compétences
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par le Centre de Gestion
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre le CDG, l'agent et la commune

DELIBERATION N° 2018 - 003 : DISCUSSION- SONNERIE ECOLE

Monsieur le Maire expose que lors d'un conseil d'école, un parent d'élève a sollicité l'installation d'une sonnerie à l'école. En effet, les parents estiment que les enseignantes ne libèrent pas les enfants à l'heure.

Monsieur le Maire propose d'échanger sur ce sujet.

Suite à la discussion, tous les conseillers présents sont d'accord pour dire que pendant les heures de classe, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants et que par conséquent c'est à chaque enseignant de respecter les horaires dans sa classe.

Il est donc décidé de ne pas installer de sonnerie dans les classes.

Cette réponse sera transmise à la prochaine séance du conseil d'école.

DELIBERATION N° 2018 - 004 : DISCUSSION - TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire expose avoir reçu un courrier d'un administré domicilié à proximité du terrain de foot, nous informant recevoir lors de matchs ou d'entraînements de foot des ballons sur sa maison et ses voitures et ce depuis que le terrain d'entraînement a changé d'emplacement.

Afin de régulariser ce désagrément et après discussion avec le président de l'USD, il est proposé de récupérer le filet qui se trouve à l'opposé du terrain qui à ce jour est inutilisé.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'USD pour l'installation de ce filet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard ORY,

